

03/07/2018



SOCIAL-MEDICAL

Commission Nationale Action Sociale 2 nouvelles mesures !

Le SNAPATSI et ses partenaires de la CFE-CGC ont obtenu aux groupes de travail de la commission nationale d'action sociale (CNAS) :

- un «PRET» dédié au soutien des familles accompagnant leurs enfants dans leur parcours scolaire:

- d'un montant de 2 000 à 15 000 € pour une durée de 1 à 8 ans avec un taux variant de 1,90 % à 5 % ;
- pour les enfants de 15 à 26 ans ;
- en apprentissage ou en études post-BAC.

Retrouvez les informations sur www.csf.fr/pemi



- En raison de la rareté et de la cherté de l'immobilier dans le département du Var ; l'extension du dispositif du Prêt à Taux 0 MI a été acté.

Retrouvez les informations sur www.csf.fr/ptzmi

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20

Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI force de proposition et proche de vos préoccupations